

Chiffres clés de l'égalité

Genève

Sur la base de données disponibles en 2012



L'égalité entre homme et femme est-elle réalisée? Où en est-on dans le canton de Genève?

Autant de questions fréquemment posées par des publics divers au Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE), qui motivent la présente publication.

Ce document a pour ambition de donner une vision large, basée sur un choix d'indicateurs chiffrés, des rapports hommes-femmes dans les différents domaines de l'organisation sociale, à savoir la formation, la représentation en politique, la famille, l'activité professionnelle et les violences. C'est dans ces secteurs que le BPE déroule sa mission de promotion, de prévention et de surveillance.

Souvent gérées au niveau individuel, les situations de la vie courante comme le choix d'une profession, la carrière professionnelle, la garde d'enfant-s, les tâches ménagères, restent très influencées par le rôle social attribué à chaque sexe: les statistiques qui suivent l'attestent.

Les chiffres présentés ici ne font l'objet d'aucune interprétation: à chacun-e de se forger une opinion sur ce qu'ils impliquent en matière d'inégalités, de réfléchir aux facteurs sociaux, économiques et culturels qui les déterminent, ou encore d'imaginer les mesures concrètes qui pourraient les corriger.

Pour éditer cette version condensée, le BPE s'est basé sur les données existantes, publiées par les acteurs administratifs et associatifs en charge de la récolte et de la diffusion de statistiques: au niveau suisse, l'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'UNICEF; au niveau genevois, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), le Service de la recherche en éducation (SRED), l'Observatoire genevois des violences domestiques, le centre LAVI et l'Office du personnel de l'État.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à retourner à ces sources, systématiquement précisées en bas de page.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

*Le Bureau de la promotion de l'égalité
entre femmes et hommes (BPE), décembre 2012*

2012

Chiffres clés de l'égalité Genève

Formation p.2



Activité professionnelle p.7



Représentation des femmes
en politique p.12



Famille et enfants p.15



Travail non rémunéré p.18



Santé p.20



Violences faites aux femmes p.22

1. Niveau de formation de la population dans le canton de Genève (2003)

Le niveau de formation atteint par la population adulte augmente au fil des générations et les écarts de formation entre hommes et femmes sont plus faibles chez les 25-39 ans que chez leurs aîné-e-s¹.

Toutefois, si l'on s'en tient à la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans (c'est-à-dire en âge de travailler et ayant le plus souvent achevé une formation), 41% de la population masculine a une formation de niveau tertiaire (formation ou école professionnelle supérieure, HES, université) contre seulement 32% de la population féminine. La proportion de personnes qui n'a aucune formation ou n'a suivi que la scolarité obligatoire s'élève à 15% pour les hommes et à 18% pour les femmes.

2. Orientation scolaire (année scolaire 2011/2012)

Une dissymétrie dans les orientations des filles et des garçons existe dès la scolarité obligatoire. A l'entrée au Cycle d'orientation, les filles sont plus fréquemment orientées dans une filière à exigences élevées (regroupement 3) que les garçons (70% contre 60%) et font preuve de meilleures performances scolaires à la fin de la scolarité obligatoire.

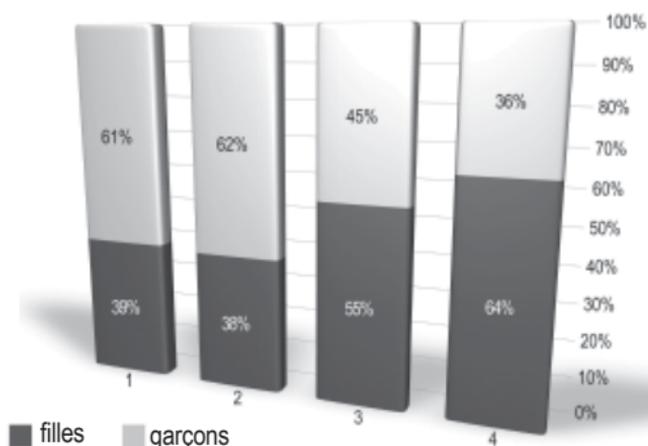
A l'issue de l'école publique obligatoire, au niveau secondaire II, la majorité de filles (60%) choisit la formation générale (43% va au Collège et 17% à l'École de culture générale-ECG), tandis que les garçons poursuivent majoritairement (59%) leurs études dans la filière professionnelle: seuls 32% d'entre eux vont au Collège et 9% à l'ECG².

Dans la formation gymnasiale (Collège), où l'on trouve 55% de filles et 45% de garçons, les collégiennes et les collégiens ne visent pas les mêmes types de formations: les jeunes filles sont largement majoritaires dans le domaine des *langues modernes* et les jeunes hommes dans ceux des *mathématiques* et des *sciences expérimentales*.

¹ SRED, Note d'information numéro 32, octobre 2003

² Sauf indication contraire: SRED pour les chiffres bruts, BPE pour les calculs

Proportion d'étudiant-e-s de chaque sexe dans les différentes formations de niveau secondaire II, Genève, 2011-2012



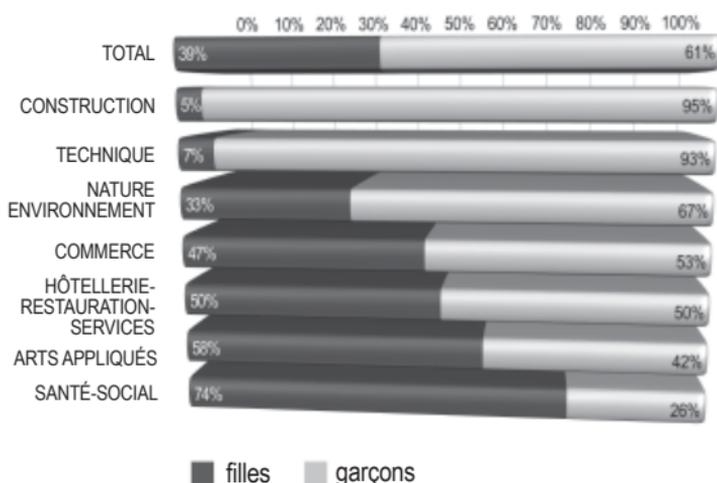
1 - formation professionnelle plein temps 3 - formation gymnasiale
 2 - formation professionnelle duale 4 - formation degré diplôme (ECG)

Les garçons choisissent avant tout les formations professionnelles, soit en système dual (entreprise et école), soit en école à plein temps.

3. Orientation professionnelle au niveau secondaire II (année scolaire 2011/2012)

A l'intérieur des différentes filières de formation professionnelle les choix sont fortement genrés: les filles sont majoritaires dans les filières *arts appliqués* et *santé et social* (respectivement 58% et 74%), alors que dans les filières *technique* et *construction*, les garçons représentent 93% et 95% des effectifs.

Proportion d'étudiant-e-s de chaque sexe dans les différents pôles de formation professionnelle, Genève, 2011-2012



Les filières scientifiques et techniques sont composées d'un nombre très faible de filles: en 2011, au Centre de formation professionnelle technique, en apprentissage d'informatique, il n'y a que 10 filles sur 167 élèves; en mécanique automobile, deux filles pour 55 garçons et en électronique, trois filles pour 93 garçons. Au Centre de formation professionnelle construction, les filles ne représentent que 12% des effectifs. A l'inverse, dans les filières traditionnellement féminines comme au Centre de formation professionnelle santé-social, on trouve 183 filles pour 27 garçons. La formation d'assistant-e en soins et santé communautaire ne compte que 13 garçons pour 67 filles et il n'y a aucun garçon dans la formation d'assistant-e médical-e.

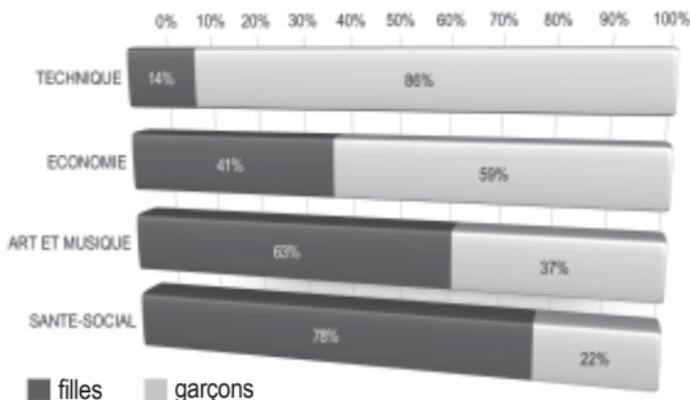
4. Orientation professionnelle au niveau tertiaire (année scolaire 2011/2012)

Dans l'ensemble des formations de type tertiaire du canton de Genève, les femmes sont majoritaires (59% dans toutes les formations professionnelles supérieures, 57% dans les HES, 60% à l'Université et 58% dans les Instituts en lien avec l'Université).

Formations professionnelles supérieures et hautes écoles spécialisées

Au niveau des choix des filières de formation dans l'enseignement tertiaire, les clivages entre les sexes sont les mêmes que dans l'enseignement secondaire. Si l'on regroupe les diplômes de niveau tertiaire par secteur (économie, technique, santé et social, art et musique), les diplômes féminins sont majoritaires dans les deux derniers secteurs seulement (78% et 63%). Les secteurs de l'économie et de la technique sont majoritairement masculins (respectivement 59% et 86% de garçons).

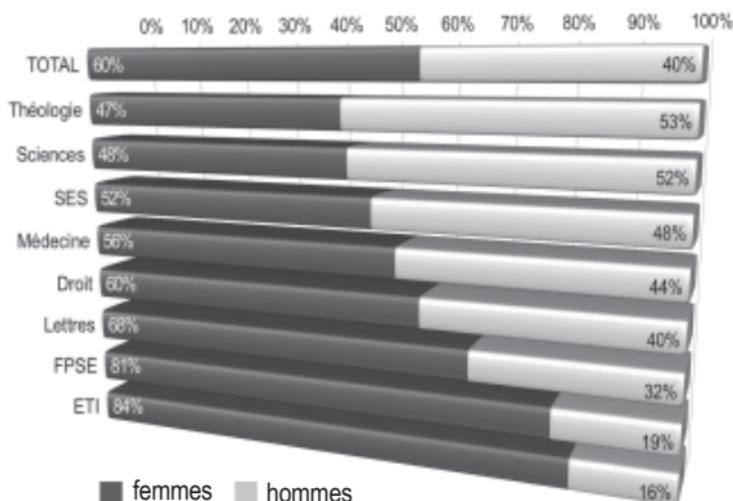
Proportion des diplômés dans les formations professionnelles supérieures et Hautes écoles spécialisées, Genève, 2011/2012



Université

Depuis les années 1980, les femmes sont majoritaires parmi l'ensemble des étudiant-e-s et représentent aujourd'hui 60% de l'effectif universitaire. La proportion d'étudiantes varie néanmoins selon les filières. Seules les facultés de théologie et de sciences sont aujourd'hui fréquentées par une majorité de garçons.

Proportion d'étudiant-e-s de chaque sexe dans les différentes filières de formation de l'Université, Genève, 2011/2012



Si la présence féminine reste majoritaire jusqu'au niveau post-gradué (59% de diplômées aux niveaux des MAS⁴, DAS⁵ et CAS⁶, entre 2001 et 2011), elle diminue au niveau des doctorats (44% de doctorantes entre 2001 et 2011).

5. Composition du personnel enseignant selon les niveaux scolaires (année scolaire 2011/2012)

En 2011, les femmes représentent 56% du total du personnel enseignant à Genève. Cependant la proportion de femmes diminue au fur et à mesure que le niveau d'enseignement s'élève. Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement primaire (85%). Elles représentent près de 58% du personnel enseignant au Cycle d'orientation, mais seulement 49% au postobligatoire et 40% dans les Hautes écoles spécialisées.

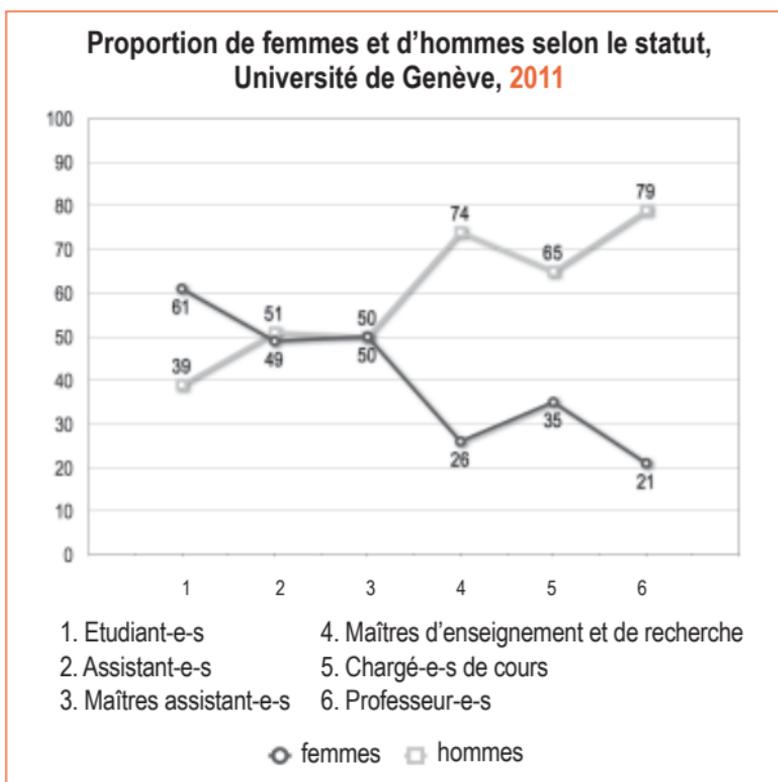
³ Chiffres pour les écoles à plein temps

⁴ MAS - Maîtrise d'études avancées

⁵ DAS - Diplôme de formation continue

⁶ CAS - Certificat de formation continue

A l'Université, les femmes se font de plus en plus rares au fur et à mesure que l'on monte les échelons de la carrière académique. Il n'y a que 21% de femmes professeures contre 79% d'hommes.



1. Population active, marché du travail et domaines d'activités (2010)

A Genève, en 2010, les femmes participent largement au marché de l'emploi puisque 56% d'entre elles sont actives (contre 70% des hommes)⁷. Ce taux n'a pas beaucoup varié chez les hommes ces 50 dernières années. Par contre, il a considérablement augmenté chez les femmes puisqu'en 1960 il se situait à 37%⁸.

En 1997, on comptait 41.7% de femmes parmi la population active de formation tertiaire. Cette part féminine a atteint 49.3% en 2010. Au niveau des professions exercées, la progression des femmes a été la plus significative dans les métiers intellectuels et scientifiques où leur part est passée de 35.3% en 1997 à 46.8% en 2010.

Les femmes sont toujours largement majoritaires (à plus de 60%) dans les secteurs suivants: activités médicales, sociales et soins, soins corporels et nettoyage des vêtements, activités pédagogiques, nettoyage et hygiène publique, secrétariat et «backoffice», vente.

Seuls deux domaines comptent une majorité de femmes cadres supérieures, celui des «activités médicales, sociales et soins» ainsi que des «activités pédagogiques», tous deux par ailleurs largement féminisés.

2. Temps partiel (2010)

Le travail à temps partiel a connu une forte progression depuis le début des années 90, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Cependant, ce type d'emploi est une caractéristique de la vie professionnelle des femmes.

En 2010, 47.8% des femmes travaillent à temps partiel (32.8% en 1992) contre 16% des hommes (5.4% en 1992).

Parmi les femmes occupant un poste à temps partiel, 35% travaillent à un taux d'activité entre 50% et 89% et 13% à temps très partiel (moins d'un 50%).

⁷ Taux d'activité: le rapport entre les personnes actives et les personnes en âge d'exercer une activité rémunérée, soit celles âgées de 15 à 64 ans.

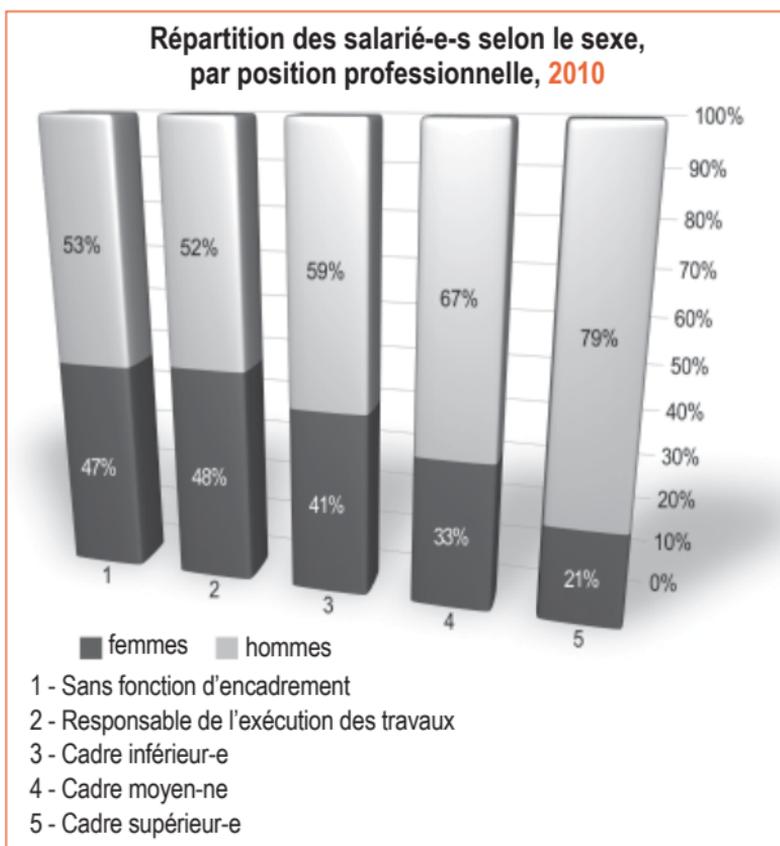
⁸ OCSTAT, 2012

3. Statut professionnel (2010)

La représentation des femmes et des hommes reste très différenciée selon le statut professionnel surtout au niveau des directions et aux fonctions d'encadrement.

En 2010, la majorité des femmes exerce une activité lucrative sans fonction hiérarchique (66.3%), les hommes sont 44.9% dans ce cas. Les femmes sont également moins nombreuses (6%) à faire partie de la direction que les hommes (10.4%).

Parmi les 8% de cadres supérieur-e-s que compte l'ensemble des salarié-e-s du secteur privé, seulement 21% sont des femmes. Ce faible taux de femmes hautement rémunérées est notamment dû au phénomène dit du «plafond de verre» (entraves rencontrées par les femmes pour accéder aux postes à responsabilités).

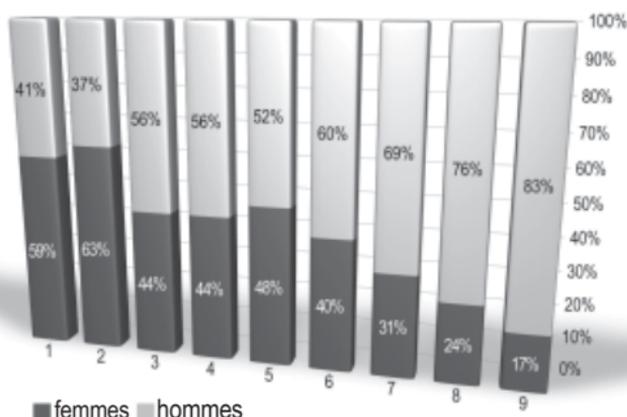


4. Salaires (2010)

Le secteur privé est composé de 46.5% de femmes. Le salaire mensuel brut médian standardisé versé par les entreprises privées genevoises pour 40 heures de travail

par semaine atteint 6478 francs pour les femmes et 7035 francs pour les hommes, soit un écart mensuel de 557 francs.

Répartition des salarié-e-s selon le sexe, par classe de salaire mensuel brut standardisé, secteur privé, 2010



1 - 3000 ou moins 4 - 6001 à 8000 7 - 12001 à 15000
 2 - 3001 à 4000 5 - 8001 à 10000 8 - 15001 à 20000
 3 - 4001 à 6000 6 - 10001 à 12000 9 - Plus de 20001

La différence salariale est systématiquement en défaveur des femmes mais varie en fonction du niveau des qualifications requises pour le poste de travail. La différence la plus grande concerne les salaires de postes à qualifications très élevées. A ce niveau, le salaire des femmes est de 2 040 francs inférieur à celui des hommes.

Les femmes sont surreprésentées parmi les bas salaires: elles représentent 62% des personnes gagnant moins de 4 000 francs par mois. Elles se raréfient par contre plus le salaire augmente: il n'y a que 30% de femmes parmi les salarié-e-s touchant plus de 10 000 francs par mois et 17% avec un salaire supérieur à 20 000 francs.

En 2010, la différence salariale entre les sexes est de 7.9% dans le canton de Genève (contre 9.6% en 2008) et de 18.4% à l'échelon national (19.4% en 2008).

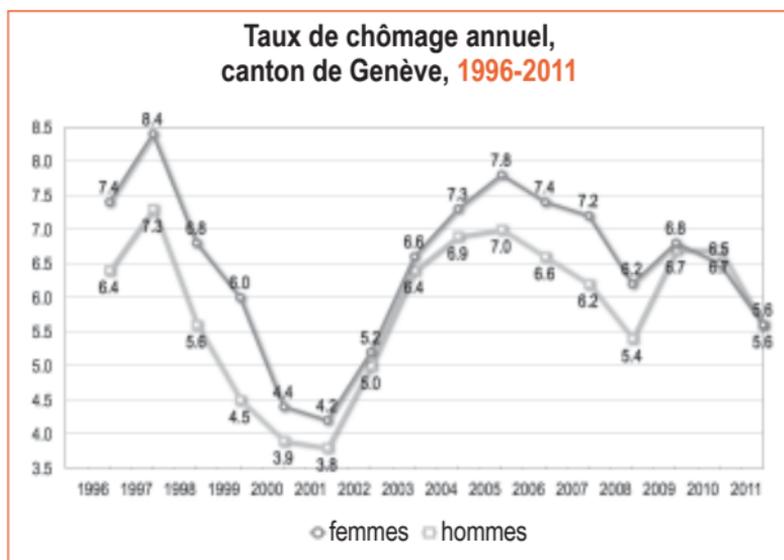
Selon les branches économiques, la différence salariale à la défaveur des femmes peut fortement varier: elle est de 9% dans *l'hébergement et la restauration*, 12.4% dans *le commerce de détail*, 14.3% dans *les industries manufacturières*, 22.8% dans *les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie*, et 26.6% dans *les services financiers et les assurances*.

Aux plus hauts échelons hiérarchiques, on observe une augmentation des différences salariales puisque pour les cadres supérieur-e-s, l'écart de salaire en 2010 atteint 33% à la défaveur des femmes (respectivement 9 945 francs pour les femmes et 14 250 francs pour les hommes).

5. Chômage (2011)

Jusqu'à 2011, dans le canton de Genève, comme dans toute la Suisse, le taux de chômage féminin est resté proportionnellement systématiquement plus élevé que le taux de chômage masculin⁹. En 2011, pour la première fois, les taux de chômage féminin et masculin sont de la même valeur: 5.6%.

Par contre, le taux de personnes sans-emploi reste toujours plus élevé chez les femmes (9.3%) que chez les hommes (8.5%).



6. Personnel de l'administration cantonale genevoise (2011)

Au 31 janvier 2011, l'administration cantonale (AC) comptait 16 301 collaborateurs et collaboratrices dont 54.4% de femmes (8 868).

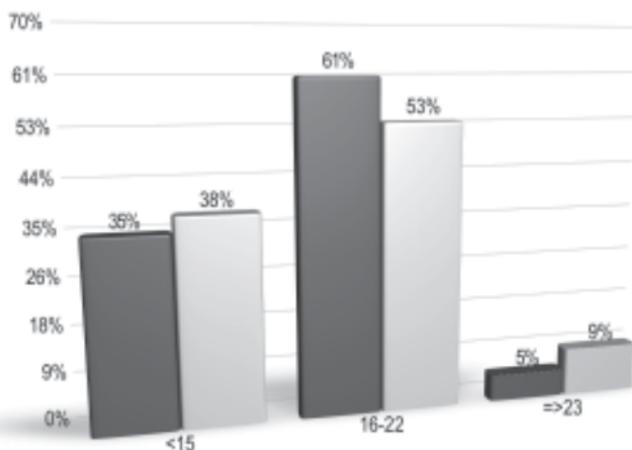
Le personnel de l'AC est composé de :

- 36% d'employé-e-s en classes salariales 15 et inférieures, dont 52% de femmes
- 57% en classes 16 à 22, dont 58% de femmes
- 7% en classes 23 et supérieures, dont 38% de femmes

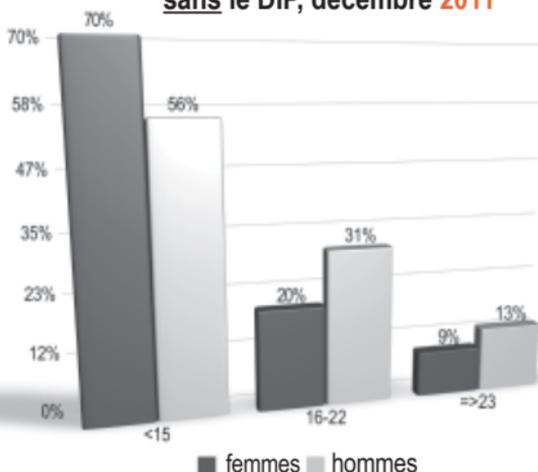
⁹ OCSTAT, *Annuaire statistique du canton de Genève*, 2011

Le DIP ayant une influence majeure sur cette répartition, les chiffres sont présentés avec et sans le personnel de ce département.

Employé-e-s à l'Administration cantonale, avec le DIP, décembre 2011



Employé-e-s à l'Administration cantonale, sans le DIP, décembre 2011



Classes salariales ≤ 15 : "non cadres"
 Classes salariales 16-22: "cadres intermédiaires"
 Classes salariales ≥ 23 : "cadres supérieur-e-s"

Les structures comptant le moins de femmes aux postes de cadres supérieur-e-s sont par ailleurs celles dont les domaines d'expertise sont traditionnellement plus masculins.

En 2012, il y a 29% de femmes et 71% d'hommes nommé-e-s par le Conseil d'Etat dans les commissions officielles de l'administration cantonale genevoise.

Les commissions dépendant du Conseil d'Etat, de l'un de ses départements ou de la chancellerie d'Etat ont un rôle consultatif, de préavis ou décisionnel, et sont instituées par une loi, un règlement ou un arrêté.

1. En Suisse, en 2012

Il y a 29% de femmes élues au Conseil national et 19,6% au Conseil des États¹⁰.

Il y a trois femmes sur les sept membres du Conseil fédéral.

Dans les commissions extraparlimentaires fédérales, la représentation des femmes s'élève à 31.2% dont:

- 28.2% dans les commissions à pouvoir décisionnel
- 32.7% dans les commissions consultatives.

La représentation genevoise au Conseil national est composée de deux femmes et de neuf hommes. Au Conseil des États, un des deux sièges genevois est occupé par une femme.

2. Au niveau cantonal (législature 2009-2013)

A Genève, 28 femmes (sur 100 sièges) ont été élues au Grand Conseil en octobre 2009. Marqué par une rupture en 2001, le taux de femmes n'avait cessé de croître depuis leur entrée en politique, en 1961, avant de stagner autour du tiers des élu-e-s¹¹.



Les candidatures féminines sont plus importantes dans les partis de gauche dont certains, comme les Verts, les Socialistes et l'Alliance de gauche ont fixé des quotas de liste pour promouvoir les femmes.

Au niveau exécutif, le canton de Genève a élu deux Conseilères d'Etat en novembre 2009. Une absence totale de femmes

¹⁰ Résultats du jour de l'élection le 23 octobre 2011

¹¹ CHA, Service des votations et des élections

en 2005 était inédite depuis 1993 où une première femme avait été élue (14.3%).

3. Au niveau communal (législature 2011-2015)

35% de femmes ont été élues dans les législatifs communaux (318 femmes et 588 hommes). Dans toutes les communes, il y a au moins une femme au Conseil municipal. Par contre, aucune commune n'est dotée d'un conseil municipal à majorité féminine. Dans 16 communes sur 45 (35%), le Conseil municipal est composé de plus de 40% de femmes.

Proportion des femmes élues aux élections municipales de la Ville de Genève, 1963-2011



Le taux d'élection calcule le ratio entre le pourcentage d'élus et le pourcentage de candidat-e-s, par sexe. Cet indicateur permet de comparer la politique du parti en matière de présence des femmes et des hommes sur les listes et le soutien de l'électorat aux candidat-e-s selon le sexe. Le taux d'élection des femmes et des hommes dans tout le canton est égal à 0, ce qui signifie qu'en moyenne les femmes et les hommes sont élu-e-s de la même manière.

L'évolution des femmes élues dans les législatifs bien que relativement faible a régulièrement augmenté : il y en avait 25% en 1991, 29% en 1995, 30% en 1999, 34% en 2003 et 35% en 2007.

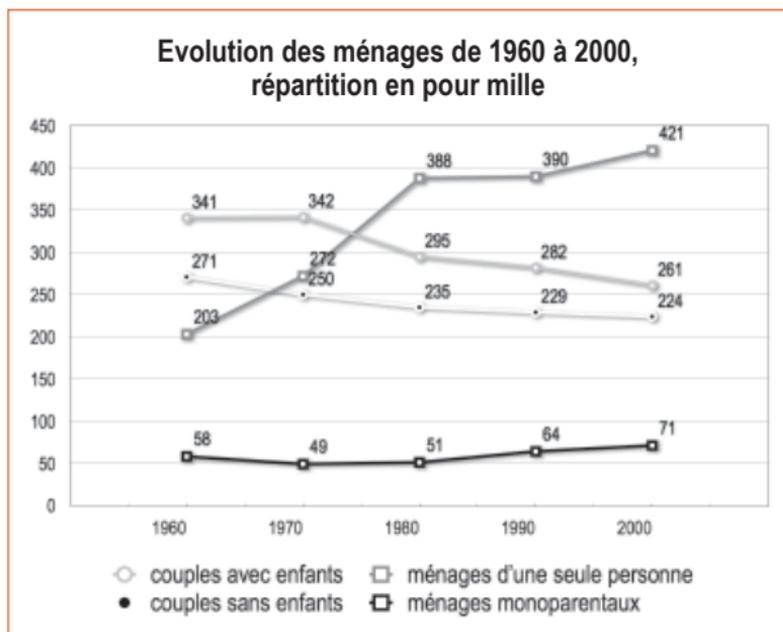
En Ville de Genève par contre, l'année 2011 marque une baisse importante pour les femmes (-13%) alors que leur taux d'élection en 2007 et en 2003 était en forte croissance.

Au niveau exécutif, 31% de femmes ont été élues en 2011 (41 femmes et 93 hommes). 28 communes sur 45 (64%) comptaient au moins une femme dans leur exécutif et elles étaient même majoritaires dans 11 communes (Bardonnex, Carouge, Cartigny, Chêne-Bourg, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Confignon, Hermance, Onex, Plan-les-Ouates, Vandoeuvres).

L'évolution de la représentation des femmes est plus faible à ce niveau. Il y en avait 20% en 1991, 23% en 1995, 23% en 1999, puis 25% en 2003 et 2007.

1. Composition des ménages

D'après le recensement fédéral de la population de 2000, les 413 673 résident-e-s genevois-e-s se répartissent dans 187 230 ménages privés ou collectifs.



L'évolution de ces derniers est marquée par la diminution des couples avec enfant-s: en 2000, 26% des adultes vivent en couple avec des enfants (34% en 1960). Parmi eux, 46% comptent un-e seul-e enfant et 41% en ont deux. A peine 13% ont trois enfants ou plus.

En outre, la taille des ménages ne cesse de diminuer: en 2000, ils sont composés en moyenne de 2.11 personnes (3.74 en 1900). Cela est dû à la proportion grandissante de ménages d'une seule personne: en 2000, ils constituent 19% de la population résidante totale et sont composés en majorité de femmes seules (57.4%). Ce phénomène est lié au vieillissement de la population et à l'augmentation du taux de divorces.

Le canton de Genève est celui où la proportion de ménages monoparentaux (adulte seul avec enfant-s) est la plus élevée et où elle a le plus fortement progressé entre 1970 et 2000 (de 5% à 7%). Dans 86% d'entre eux, la personne de référence est une femme.

2. Fécondité et maternité

Comme dans tous les pays occidentaux, à Genève, la fécondité a progressivement diminué et le nombre moyen d'enfants par femme reste assez stable durant ces dernières années: il oscille autour de 1.4. Ce chiffre reste largement au-dessous du seuil de renouvellement des générations (2.1). En 2011, le nombre de naissances vivantes chez les femmes résidant dans le canton s'élève à 4980, soit 11 naissances pour 1000 habitants.

La maternité étant devenue plus tardive, l'âge moyen de la mère à la naissance du premier enfant est passé de 29 ans en 1991 à 32 ans en 2011.

La part de naissances hors mariage est en constante hausse. En 1990, elle s'élevait à 10%, en 2000 à 15%, et en 2011 à 25% de l'ensemble des naissances.

3. Mariages et divorces

En 2011, 2153 mariages ont été célébrés dans le canton de Genève, soit 20% de moins qu'en 2010¹². Depuis quelques années, on dénombre davantage de mariages mixtes que de mariages entre deux partenaires de nationalité suisse.

Le partenariat fédéral entre deux personnes du même sexe est entré en vigueur au 1er janvier 2007. En 2011, 919 partenariats ont été enregistrés, 639 couples d'hommes et 280 couples de femmes.

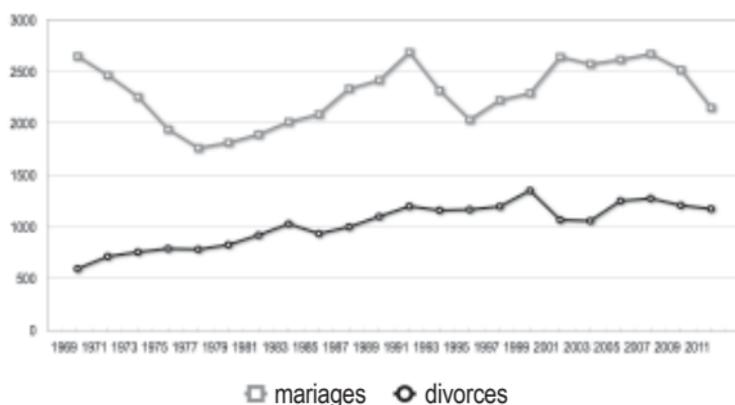
On recense 1174 divorces pour l'année 2011. 55% des divorces concernent des mariages dont la durée est comprise entre 5 et 14 ans.

Une majorité des divorces concerne des couples sans enfant-s (55% en 2011). Plus les couples ont d'enfants, moins ils sont touchés par le divorce.

La tendance à attribuer l'autorité parentale à la mère n'est plus d'actualité: Le modèle d'autorité parentale conjointe a été choisi en 2010 par 59% des couples divorcés (25% en 2000).

¹² OCSTAT, *Annuaire statistique du canton de Genève*, 2011

Mariages et divorces, Genève, 1969-2011



4. Crèches (2012)

Le taux d'activité des mères d'enfants de 0-4 ans ne cesse d'augmenter en Ville de Genève. En 2009, 75.3% d'entre elles travaillent.

Au 1er janvier 2012, le canton de Genève dispose de 4930 places à la journée dans des crèches¹³ et de 1753 places dans les jardins d'enfants et garderies.

A la fin 2011, on recensait 40 projets d'ouverture d'institutions de la petite enfance pour un total de 1700 nouvelles places.

Dans les institutions de la petite enfance, la part du personnel éducatif féminin s'élève, en janvier 2011, à environ 93%.

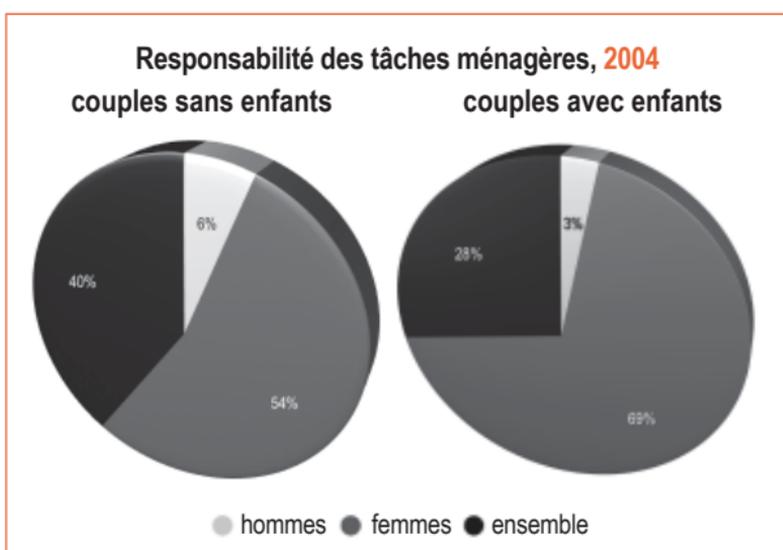
¹³ DIP, Observatoire cantonal de la petite enfance

TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

Les activités non rémunérées sont de trois types: travail dans son propre ménage, activités bénévoles et/ou honorifiques et aide à des personnes extérieures au ménage.

1. Tâches domestiques (2004)

A Genève, dans les couples, six femmes sur 10 effectuent la majorité des tâches ménagères¹⁴. Cette proportion monte à sept femmes sur 10 lorsqu'il y a des enfants.



Les femmes consacrent en moyenne 26 heures par semaine aux tâches ménagères, contre 15 heures pour les hommes. La collaboration entre conjoints est plus marquée chez les plus jeunes. Elle ne concerne toutefois qu'un tiers des conjoints de 25-39 ans qui ont des enfants. Lorsque ces tâches sont partagées, la répartition reste marquée par les différences de sexe: les femmes sont plus investies dans la cuisine, le ménage et les nettoyages, alors que les hommes s'occupent plus des activités manuelles et administratives.

La prise en charge des enfants est également essentiellement du ressort des mères: les hommes leur consacrent moins de temps (en moyenne 16 heures hebdomadaires contre 25) et

¹⁴ OCSTAT, *Travail non rémunéré dans le canton de Genève, Communication statistique n° 31*, 2006

ils partagent plutôt avec leurs enfants les moments consacrés aux jeux ou aux devoirs, alors que les femmes s'occupent de la nourriture, de l'hygiène, etc.

Au total, le temps consacré au travail domestique (comprenant les tâches ménagères et éducatives) est en moyenne de 34 heures hebdomadaires pour les femmes contre 21 pour les hommes.

2. Bénévolat¹⁵ (2008)

En 2008, le canton de Genève détient le taux d'engagement bénévole total le plus bas de toute la Suisse (29,1%). A l'inverse de la majorité des cantons (ou même des pays), l'engagement général des femmes y est plus élevé que celui des hommes (31% contre 27%).

Cependant, les hommes s'engagent davantage dans le bénévolat formel (associations structurées) que les femmes (17.9% contre 14.1%). Les femmes préfèrent soutenir les institutions socio-caritatives et religieuses tandis que les hommes s'engagent en faveur de groupes d'intérêts (associations, professionnelles, sportives ou politiques).

Quant au bénévolat informel (qui s'exerce chez des particuliers), les femmes sont proportionnellement nettement plus nombreuses à apporter une assistance gratuite à des parents, enfants, connaissances ou voisins (21.7% contre 12.7% des hommes).

¹⁵ F. Kettenacker, *Gouvernance du bénévolat genevois. Quels enjeux, quelles perspectives?*, Université de Genève, SES, 2008

1. Espérance de vie (2012)

Les femmes ont une espérance de vie nettement plus élevée que les hommes. Dans le canton de Genève, les filles nées en 2007/2010 ont une espérance de vie de 85 ans, soit 5 ans de plus que les garçons. Pour les filles nées en 1989/1992, cette espérance était de 81.4 ans et de 74.5 ans pour les garçons.

2. Etat de santé¹⁶ (2007)

En 2007, 81% des femmes et 89% des hommes interrogé-e-s ont une représentation positive de leur état de santé. Plus le niveau de la formation, le statut professionnel et le revenu sont élevés, plus l'état de santé déclaré est bon.

Les femmes accordent une attention plus importante à la santé que les hommes. Néanmoins, 27% d'entre elles ne pratique aucune activité physique (17% pour les hommes).

38% de la population genevoises âgée de 18 ans ou plus est considérée en surcharge pondérale: 29% des femmes et 47% des hommes.

La proportion de fumeurs est plus élevée parmi les hommes (34%) que parmi les femmes (25%) et elle tend à diminuer avec l'âge. Les femmes sont aussi plus modérées face à la consommation d'alcool: 27% d'entre elles boivent moins d'une fois par semaine contre 16% des hommes.

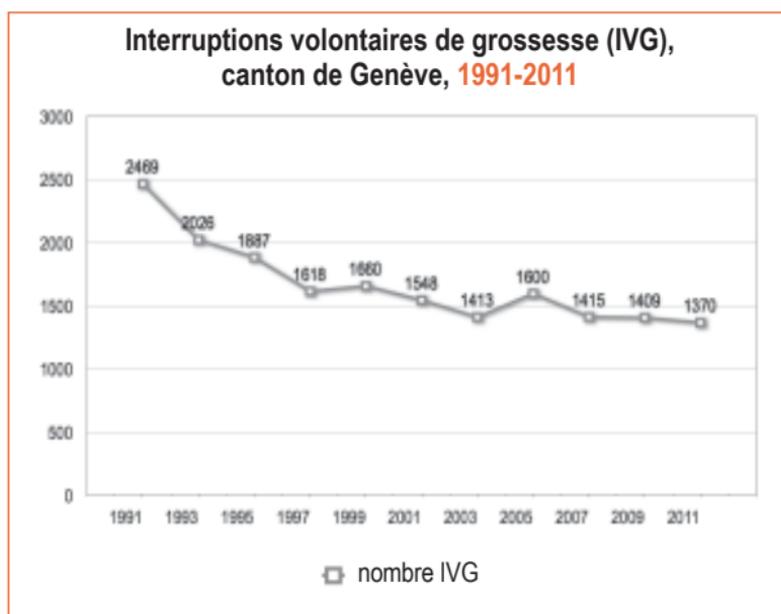
3. Causes de mortalité (2010)

En 2010, les causes de décès les plus fréquentes pour les femmes sont les maladies de l'appareil circulatoire (29%) et pour les hommes les tumeurs (34%). Les suicides représentent 2% des causes de décès chez les hommes contre 1% chez les femmes.

¹⁶ OCSTAT, *Les genevois et leur santé. Enquête suisse sur la santé, 2007*

4. Interruption volontaire de grossesse (2011)

Dans le canton de Genève, 1 370 interruptions de grossesse ont été déclarées en 2011¹⁷. Ce chiffre correspond à un taux de 14 interruptions de grossesse pour 1 000 femmes de 15 à 44 ans. Ce taux ne cesse de baisser depuis 20 ans.



¹⁷ OCSTAT, *Annuaire statistique du canton de Genève*, 2011

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La loi genevoise sur les violences domestiques (LVD) du 16 septembre 2005 a pour but de contribuer à la protection de la personnalité dans le cadre familial et domestique en soutenant et en renforçant les efforts de lutte contre les violences domestiques.

Par «violences domestiques», la loi désigne une situation dans laquelle une personne exerce des violences physiques, psychiques, sexuelles ou économiques sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre, existant ou rompu.

NB: La mesure de la fréquence de la violence domestique est problématique en raison du fait que les seules données disponibles sont celles liées aux interventions de la police et des associations de terrain ainsi qu'à quelques études. Il est reconnu par les expert-e-s que ces chiffres sous-estiment de façon importante la prévalence de la violence conjugale, la plupart des actes n'étant pas suivis d'un recours à de l'aide extérieure de la part de la victime. Dès 2011, l'Observatoire genevois des violences domestiques fournit des données intégrées en matière de violences domestiques.

1. Violence conjugale

Consultations LAVI, Genève

En 2011, sur les 1608 personnes (victimes, professionnel-le-s, proches) qui ont fait appel au Centre de consultation LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions), 73% étaient des femmes (1 172 femmes et 436 hommes)¹⁸.

556 femmes et 51 hommes ont consulté le centre LAVI pour des situations relevant de la violence conjugale. Parmi les femmes:

- 63% pour violence conjugale avec lésions corporelles (350 cas)

¹⁸ LAVI, *Rapport d'activité, Genève, 2011*

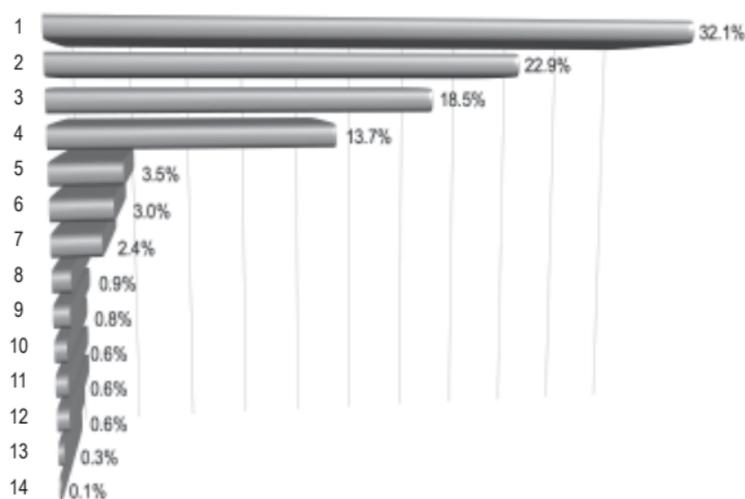
- 18% pour violence conjugale avec menace (98 cas)
- 14% pour violence conjugale sans lésions corporelles ou menace (79 cas)
- 5% pour viol conjugal (29 cas).

2. Violences domestiques¹⁹

Dans notre canton, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, on dénombre 1446 infractions au Code pénal suisse pour violences (CPV) dont plus d'un tiers provoquent des lésions corporelles simples.

Sur l'ensemble des 91885 appels sur les numéros d'urgence 117 et 112 composés à Genève en 2011, 748 concernent les situations de violence domestique (2 interventions par jour en moyenne).

Infractions au Code pénal pour les violences domestiques, canton de Genève, 2011



- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1. 464 lésions corporelles simples | 8. 13 actes sexuels sur enfant |
| 2. 331 menaces | 9. 11 contraintes sexuelles |
| 3. 268 injures | 10. 9 viols |
| 4. 198 voies de fait | 11. 9 lésions corporelles graves |
| 5. 51 utilisations abusives install. de télécom | 12. 8 séquestrations et enlèvements |
| 6. 44 autres articles du CP | 13. 5 tentatives d'homicide |
| 7. 34 contraintes | 14. 1 homicide consommé |

La loi sur les violences domestiques autorise la police à prononcer une mesure d'éloignement qui consiste à interdire à l'auteur présumé de pénétrer dans un secteur

¹⁹ http://www.ge.ch/violencesdomestiques/doc/statistiques/Statistiques_violences_domestiques_2011.pdf

ou dans des lieux déterminés et/ou de contacter ou approcher une ou plusieurs personnes. En 2011, 42 mesures d'éloignement ont été prononcées par la police genevoise (41 hommes et 1 femme).

3. Mutilations génitales féminines

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les mutilations génitales féminines (MGF) recouvrent l'ensemble des procédés impliquant une ablation totale ou partielle des organes génitaux féminins externes ou toute autre atteinte aux organes génitaux féminins pour des raisons culturelles ou d'autres raisons non thérapeutiques. Elles constituent des actes de violence contre l'intégrité sexuelle et psychologique des femmes et une atteinte aux droits fondamentaux de l'être humain et aux droits de l'enfant.

Selon l'Unicef, plus de 130 millions de femmes sont excisées dans le monde et chaque 15 secondes, une nouvelle petite fille subit une mutilation. Environ 7000 femmes et filles vivant en Suisse²⁰ sont potentiellement concernées par ce problème.

4. Mariages forcés²¹

En raison de la pluralité des significations pouvant être attachées au terme «mariage forcé», trois types concrets de situations peuvent être distingués, dans lesquels des personnes sont mises sous pression de la part de leur entourage dans le cadre du mariage, des relations amoureuses ou du divorce. Les chiffres ci-dessous sont basés sur une enquête menée en 2011 auprès de 229 institutions interrogées, qui a relevé un nombre total de 1391 cas durant les deux années précédentes:

- type A: une personne subit des pressions pour accepter un mariage dont elle ne veut pas (348 cas)
- type B: une personne subit des pressions pour renoncer à une relation amoureuse de son choix (384 cas)
- type C: une personne subit des pressions pour renoncer à demander le divorce (659 cas).

²⁰ UNICEF, *Les mutilations génitales féminines en Suisse enquête auprès des sages-femmes, gynécologues, pédiatres et services sociaux suisses*, 2005

²¹ Dre A. Neubauer, Prof. Dre J. Dahinden, «*Mariages forcés*» en Suisse: causes, formes et ampleur, Université de Neuchâtel, 2012



Département de la sécurité
Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE)
Rue Pierre-Fatio 15 - 1204 Genève
Tél. +41 (22) 388 74 50 · Fax +41 (22) 388 74 60
egalite@etat.ge.ch · www.ge.ch/egalite